


ATOUT FORMATION ACTUALITES | ENQUETE | CURSUS

Bien choisir l'Équipement de Protection Individuelle

Les ateliers disposent aujourd'hui des Équipements de Protection Individuelle (EPI) réglementaires. Sur les FDS de chaque produit, les conditions d'utilisation et l'EPI approprié sont précisés. Qu'en est-il de la transmission de ces informations et du respect des consignes? Une question clé dans la démarche éco-responsable de l'atelier de carrosserie.

En France, depuis décembre 2008, le carrossier doit informer ses salariés qu'un "document unique d'évaluation des risques professionnels" avec les consignes de sécurité est tenu à leur disposition. Les fabricants, à travers les Fiches de Données de Sécurité (FDS), les documents d'information, l'accompagnement sur site et les formations, donnent toutes les clés pour une utilisation responsable des produits. Quels que soient les travaux entrepris dans l'atelier carrosserie, des mesures de protection individuelle sont prévues et obligatoires. A chaque tâche (dégraissage, ponçage, polissage, application peinture, nettoyage...), un équipement spécifique est préconisé.

avec la peau des produits est obligatoire. Les vêtements mouillés ou souillés doivent être immédiatement retirés et mis dans l'emplacement réservé à la collecte des équipements à "décontaminer".

Quels gants pour quel usage ?

Les mains sont le principal outil de travail du personnel de l'atelier. Suivre à la lettre les consignes de sécurité et veiller aux propriétés des gants selon l'usage est indispensable. Par exemple, pour le ponçage et en cas de manipulation d'objets aux arêtes ou angles vifs, il est vivement recommandé de porter des gants de protection anti-coupures. En cas de travaux comportant un risque élevé de contact avec les préparations, lors du net-

Le port des masques concerne autant le technicien opérant que le personnel à proximité de son poste de travail.



Dans tous les cas, lunettes et chaussures

Pour tous les travaux effectués dans un atelier de réparation carrosserie (préparation, ponçage, application, nettoyage...), les caractéristiques des lunettes de protection individuelle varient assez peu et leur port est obligatoire. Sauf si le technicien porte un masque complet couvrant l'intégralité du visage, la protection des voix respiratoires, cutanées et oculaires est alors assurée. Pour la protection des pieds, l'ensemble du personnel de l'atelier doit porter des chaussures de sécurité antistatiques, dotées d'une coque acier.



Exemples de pictogrammes renseignant sur les EPI nécessaires à une tâche.

En pratique dans les ateliers, l'EPI est complet, rangé proprement et accessible. Seulement, le personnel n'est pas toujours conscient des précautions à prendre, ni le carrossier, qu'il engage sa responsabilité en négligeant de faire appliquer les consignes de sécurité.

Mesures de précaution élémentaires

Dans tous les cas, il convient de porter des vêtements de protection adéquats (combinaison, blouse de travail...), bien ajustés (ni trop ample, ni trop petit) et conformes aux réglementations en vigueur. Les EPI doivent être confortables et conformes aux notifications des FDS. Les effets personnels (bijoux, montres, mobiles, chronomètres...) et tout ce qui peut entraver un mouvement, blesser ou déchirer un équipement de protection individuelle doit rester au vestiaire. Lors de la manipulation des produits et du nettoyage du matériel, la protection contre l'inhalation, l'ingestion et tout contact

toyage ou de l'application des peintures par exemple, les gants, à usage unique, doivent être bien hermétiques.

Masques et protection auditive

Lors de la préparation des peintures et du nettoyage des outils, les masques protègent des émanations de produit. Pour une protection maximale, les filtres doivent être régulièrement remplacés et contrôlés selon les recommandations du fabricant. Lors de l'application, le masque, de préférence intégral, protège le visage et les voix respiratoires. Pour le ponçage, les masques assurent la protection respiratoire contre la poussière et sont souvent associés au port de bouchons d'oreilles, ou d'un casque antibruit. Lors des opérations de soufflage et/ou d'application, les protections auditives préviennent les risques de perte d'audition, mais aussi d'équilibre. Ils préservent également le personnel technique d'une fatigue inutile et prématurée.

Sensibilisation et information du personnel

En général, les ateliers sont dotés des EPI réglementaires. Les progrès à faire résident surtout dans l'utilisation et l'entretien de ces équipements. Par manque de sensibilisation, de formation ou d'incitation, les consignes ne sont pas toujours respectées. Le chef d'entreprise ou le chef d'atelier tient un rôle majeur. Pour l'accompagner et l'aider à mettre en place des protocoles indispensables à la sécurité du personnel, les fabricants de peinture proposent des formations dédiées. Dans le Livre Vert du Groupement Peinture Carrosserie du **SIPEV** tout un chapitre sera consacré aux EPI.

Rendez-vous le mois prochain

Vision éco-responsable de la filière carrosserie

"Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie"